

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 27 Novembre 2017

L'An deux mille dix-sept, le lundi 27 Novembre, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 19

P. RIO – F. OGBI - Y. LEBRIAND – S. LAATIRISS – C. TAWAB KEBAY – P. TROADEC – S. BELLAHMER – P. LOUISON – J. BORTOLI – C. VAZQUEZ – F. NDOMBELE – M. GAMIETTE - M. SOILHI – Y. BOUKANTAR – M. AUBRY – Y. ITOUA – C. RENKLICAY – S. GIBERT – S. GAUBIER.

Absents excusés représentés : 10

D. ATIG représenté par P. LOUISON – E. ETE représentée par C. VAZQUEZ – A. ZERKAL représenté par S. BELLAHMER – A. QAROUACH représenté par C. TAWAB KEBAY – M. RAMI représentée par Y. LE BRIAND – I. GRENOUILLAT représentée par P. RIO – G. BAGAVANNE représenté par S. LAATIRISS – C. MABANZA représentée par F. OGBI – T. DIAWARA représentée par Y. ITOUA – C. M' PIANA représentée par S. GIBERT.

Absent excusé : 1

G. BINOIS.

Absents : 5

L. HERGAUX – S. BENDIAB – D. DIARRA – K. OUKBI – A. LAMOTHE.

Délibération N° DEL-2017-0094 : « MOTION -Pacte pour un redressement Financier et Urbain FINANCIER ET URBAIN- ».

Les services de l'Etat et la Chambre Régionale des Comptes, ont reconnu le caractère "structurel" du déséquilibre des finances de Grigny. Depuis plus d'un an, un travail est engagé sous l'autorité de Madame la Préfète de l'Essonne, entre les services de l'Etat, de la Ville et de l'Agglomération, afin de dégager des solutions adaptées dans le cadre d'un **Pacte Financier**.

Grigny est marquée par le traumatisme urbain d'un village passé de 3500 habitants à presque 30.000 en 10 ans, sans accompagnement financier (dispositif ville nouvelle). Dès 1974, l'inspection générale de l'administration se penchait sur le cas Grignois et faisait ce constat.

C'est aussi la conséquence, d'une "structure de l'habitat", d'une offre de logement public insuffisante à l'échelle de la Région Ile-de-France, qui a fait de Grigny le point d'arrivée de populations défavorisées, notamment sur la copropriété de Grigny 2. C'est aussi une "structure démographique", hors-norme qui génère un surcoût scolaire reconnu par l'Etat de 2 millions d'Euros par an.

En 2000, la méthode « Grand Projet de Ville » avait suscité un grand espoir, très vite déçu par l'annulation du principe de convention financière réduisant à néant ce qui avait été construit. Cela s'est traduit, en 2005, par le non-respect par l'Etat lui-même, d'un plan de redressement pluriannuel établi par la Chambre Régionale des Comptes (CRC), fondé sur l'encadrement des dépenses de la ville et le versement d'une subvention d'équilibre. En 2010, par un "contrat d'objectifs et de moyens", adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, la Ville faisait des propositions à l'Etat pour la recherche de solutions adaptées. Pourtant, il s'en est suivi une augmentation des impôts de 50 % par le Préfet de l'époque, créant une pression fiscale insupportable pour les ménages grignois solvables, et le règlement du budget de la ville sous contrôle de la CRC sans qu'aucune solution ne soit dégagée.

Aujourd'hui, la ville se trouve toujours dans cette situation et faute de mesures adaptées de la part de l'Etat, le déficit d'investissement n'a fait que se creuser pour atteindre 16 millions d'euros cumulés sur plusieurs années. Un rapport interministériel caractérisant l'urgence et la nécessité d'agir a été remis au Maire par le Premier Ministre de l'époque, en juillet 2016. La Ville s'est engagée dans un travail avec l'Etat et l'agglomération pour co-construire des solutions pérennes, dans une feuille de route annexée au Contrat d'Intérêt National. Une mission a également été confiée au délégué du Gouvernement par le Premier Ministre « Le rapport d'inspection fait état d'un certain nombre de constats sur les finances communales, c'est tout l'enjeu du « pacte financier que je vous demande d'élaborer, sous l'autorité de la Préfète et en lien avec la Caisse des dépôts et consignations, principal bailleur de la ville, pour alléger le poids de la dette, maîtriser la masse salariale et renforcer les efforts de gestion. Vous veillerez à associer à ce « pacte financier » les principaux créanciers de la villes, pour que leurs efforts contribuent au redressement des finances de la ville, et à la restauration d'un climat durable de confiance bénéfique à tous. »

Des avancées se concrétisent en matière d'éducation avec le Grand Projet Educatif et 20 Postes supplémentaires ont été attribués à Grigny, en matière de santé avec le partenariat de l'Hopital Sud Francilien de Corbeil, en matière sportive avec la signature des académies des sports, ou encore en matière de sécurité avec la création d'une Police Municipale et le déploiement de la vidéo-protection.

Mais, sans évolution rapide en matière financière, les efforts conjoints, de la ville, de l'agglomération et de l'Etat, resteront vains. Nous ne voulons pas revivre les années 2000-2005. La capacité du budget communal conditionne la poursuite des avancées en cours dont la plupart implique des dépenses nouvelles pour la ville. C'est pourquoi la ville souhaite également que le Conseil Départemental et le Conseil Régional Ile de France intègrent le Pacte financier.

Pourtant, des efforts énormes ont été consentis : désendettement de 25 % en 5 ans, rétablissement de l'équilibre, encore précaire, de la section de fonctionnement. Maîtrise de la masse salariale hors obligation réglementaire, hausse des cotisations ...). Aujourd'hui l'équilibre de l'investissement est rendu impossible par un accès à l'emprunt quasi inexistant depuis 4 ans.

Lors de la visite du Ministre de la Cohésion du territoire Monsieur Jacques Mezard, la Municipalité, a remis des propositions concrètes pour bâtir un pacte financier et urbain durable afin de réparer le caractère structurel des déséquilibres urbains et financiers de la ville reconnu par l'Etat lui-même à travers sa mission d'inspection et la Chambre Régionale des Comptes.

Une première étape a été franchie par l'adoption en première lecture d'un amendement parlementaire permettant la prise en compte des logements dans le périmètre de l'Orcod-IN comme logements sociaux dans le cadre des calculs de dotation. Cet amendement sur proposition de la ville de Grigny permettrait - à ce jour - un abondement de la DSU et du FSRIF de 1,5 millions d'euros et répondrait en partie à la "surcharge scolaire" de 2M€ reconnue par la mission interministérielle.

Cette avancée vient s'ajouter à une année 2017 féconde sur le plan financier. La feuille de Route a permis de flécher 1.2 millions d'Euros de Dotation Politique de la Ville sur des projets grignois. La ville a renégocié ses emprunts allégeant ainsi la charge de sa dette (300 000 euros/par an). La mensualisation de la Dotation de Solidarité Urbaine a permis de pallier en partie aux problèmes de trésorerie. La ville a trouvé un nouveau partenaire financier en l'Agence France Locale, apportant ainsi un nouvel emprunt à taux préférentiel. ET enfin une nouvelle subvention exceptionnelle de 400 000 euros a été attribuée à la Ville en 2018.

La Municipalité se félicite de cette perspective et demande la poursuite du redressement financier et urbain par :

1/ La concrétisation avant la fin 2017, d'un Pacte financier, suite au travail engagé entre les services de l'Etat la Ville et l'Agglomération, sous l'autorité de Madame la Préfète autour de deux axes:

1. Apurement du déficit d'investissement cumulé de 16 Millions d'euros par:
 - La mise en œuvre du plan de cession des actifs fonciers et immobiliers de la ville (décision Ministérielle) 8 Millions d'Euros.
 - Et par l'octroi d'un prêt bonifié à long terme 8 Millions d'Euros
2. Des mesures assurant tout à la fois la poursuite des avancées en cours (éducation, santé, sécurité) et le redressement durable des finances locales:
 - La ville demande la compensation fiscale intégrale de la Taxe d'Habitation ainsi que de la TFPB des logements pris dans le dispositif ORCOD-IN ou exonéré au titre du logement social
 - Le maintien de la DDU 2012, 2013, 2014 et son fléchage vers la section de fonctionnement (modalités DPV) au titre de l'autofinancement des investissements en l'absence d'emprunts (décision Ministérielle)

- L'intégration du Conseil Départemental de l'Essonne, et du Conseil Régional Ile de France dans la stratégie financière partagée avec l'Etat et l'Agglomération au titre des politiques de soutien à l'investissement.

2/ L'assurance d'un droit de suite urbain pour le redressement durable des quartiers prioritaires grignois :

- Le préfinancement d'un « *Plan Ecole* » sur les quartiers de Grigny 2 et de la Grande Borne, la mise en place d'un « *Plan d'amélioration du cadre de vie* » et plus largement la mise en action et le financement immédiat par l'ANRU.
- La pérennisation des moyens alloués à la Rénovation Urbaine, notamment la tenue de la promesse de réinjection du boni de cession de la vente du patrimoine OPIEVOY dans la Grande Borne. (*Courriers à l'appui*)
- Des financements pour les travaux d'urgence dans le périmètre Orcod-In (estimés à 38 Millions d'euros dans le Plan de Sauvegarde n°3) pour la copropriété et pour la ville dans le cadre de ses obligations au titre des pouvoirs de police du Maire (travaux d'office et substitution aux défallants) et des financements complémentaires pour les travaux de réhabilitation globale.
- La poursuite des engagements de l'Etat relatifs à la construction d'un équipement culturel multifonctionnel, en Centre-Ville.

La Ville de Grigny sollicite la tenue d'une table ronde réunissant l'ensemble des acteurs en capacité d'accompagner la stratégie financière de la ville

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,



Philippe RIO

Vote pour : 26

Ne participe pas au vote : 3 (S. GAUBIER – S. GIBERT – C. M' PIANA).

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : - 7 DEC. 2017

Transmis au contrôle de légalité le : - 7 DEC. 2017

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 27 Novembre 2017

L'An deux mille dix-sept, le lundi 27 Novembre, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 19

P. RIO – F. OGBI - Y. LEBRIAND – S. LAATIRISS – C. TAWAB KEBAY – P. TROADEC – S. BELLAHMER – P. LOUISON – J. BORTOLI – C. VAZQUEZ – F. NDOMBELE – M. GAMIETTE - M. SOILHI – Y. BOUKANTAR – M. AUBRY – Y. ITOUA – C. RENKLICAY – S. GIBERT – S. GAUBIER.

Absents excusés représentés : 10

D. ATIG représenté par P. LOUISON – E. ETE représentée par C. VAZQUEZ – A. ZERKAL représenté par S. BELLAHMER – A. QAROUACH représenté par C. TAWAB KEBAY – M. RAMI représentée par Y. LE BRIAND – I. GRENOUILLAT représentée par P. RIO – G. BAGAVANNE représenté par S. LAATIRISS – C. MABANZA représentée par F. OGBI – T. DIAWARA représentée par Y. ITOUA – C. M' PIANA représentée par S. GIBERT.

Absent excusé : 1

G. BINOIS.

Absents : 5

L. HERGAUX – S. BENDIAB – D. DIARRA – K. OUKBI – A. LAMOTHE.

Délibération N° DEL-2017-0094 : « MOTION -Pacte pour un redressement Financier et Urbain FINANCIER ET URBAIN- ».

Les services de l'Etat et la Chambre Régionale des Comptes, ont reconnu le caractère "structurel" du déséquilibre des finances de Grigny. Depuis plus d'un an, un travail est engagé sous l'autorité de Madame la Préfète de l'Essonne, entre les services de l'Etat, de la Ville et de l'Agglomération, afin de dégager des solutions adaptées dans le cadre d'un **Pacte Financier**.

Grigny est marquée par le traumatisme urbain d'un village passé de 3500 habitants à presque 30.000 en 10 ans, sans accompagnement financier (dispositif ville nouvelle). Dès 1974, l'inspection générale de l'administration se penchait sur le cas Grignois et faisait ce constat.

C'est aussi la conséquence, d'une "structure de l'habitat", d'une offre de logement public insuffisante à l'échelle de la Région Ile-de-France, qui a fait de Grigny le point d'arrivée de populations défavorisées, notamment sur la copropriété de Grigny 2. C'est aussi une "structure démographique", hors-norme qui génère un surcoût scolaire reconnu par l'Etat de 2 millions d'Euros par an.

En 2000, la méthode « Grand Projet de Ville » avait suscité un grand espoir, très vite déçu par l'annulation du principe de convention financière réduisant à néant ce qui avait été construit. Cela s'est traduit, en 2005, par le non-respect par l'Etat lui-même, d'un plan de redressement pluriannuel établi par la Chambre Régionale des Comptes (CRC), fondé sur l'encadrement des dépenses de la ville et le versement d'une subvention d'équilibre. En 2010, par un "contrat d'objectifs et de moyens", adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, la Ville faisait des propositions à l'Etat pour la recherche de solutions adaptées. Pourtant, il s'en est suivi une augmentation des impôts de 50 % par le Préfet de l'époque, créant une pression fiscale insupportable pour les ménages grignois solvables, et le règlement du budget de la ville sous contrôle de la CRC sans qu'aucune solution ne soit dégagée.

Aujourd'hui, la ville se trouve toujours dans cette situation et faute de mesures adaptées de la part de l'Etat, le déficit d'investissement n'a fait que se creuser pour atteindre 16 millions d'euros cumulés sur plusieurs années. Un rapport interministériel caractérisant l'urgence et la nécessité d'agir a été remis au Maire par le Premier Ministre de l'époque, en juillet 2016. La Ville s'est engagée dans un travail avec l'Etat et l'agglomération pour co-construire des solutions pérennes, dans une feuille de route annexée au Contrat d'Intérêt National. Une mission a également été confiée au délégué du Gouvernement par le Premier Ministre « Le rapport d'inspection fait état d'un certain nombre de constats sur les finances communales, c'est tout l'enjeu du « pacte financier que je vous demande d'élaborer, sous l'autorité de la Préfète et en lien avec la Caisse des dépôts et consignations, principal bailleur de la ville, pour alléger le poids de la dette, maîtriser la masse salariale et renforcer les efforts de gestion. Vous veillerez à associer à ce « pacte financier » les principaux créanciers de la ville, pour que leurs efforts contribuent au redressement des finances de la ville, et à la restauration d'un climat durable de confiance bénéfique à tous. »

Des avancées se concrétisent en matière d'éducation avec le Grand Projet Educatif et 20 Postes supplémentaires ont été attribués à Grigny, en matière de santé avec le partenariat de l'Hopital Sud Francilien de Corbeil, en matière sportive avec la signature des académies des sports, ou encore en matière de sécurité avec la création d'une Police Municipale et le déploiement de la vidéo-protection.

Mais, sans évolution rapide en matière financière, les efforts conjoints, de la ville, de l'agglomération et de l'Etat, resteront vains. Nous ne voulons pas revivre les années 2000-2005. La capacité du budget communal conditionne la poursuite des avancées en cours dont la plupart implique des dépenses nouvelles pour la ville. C'est pourquoi la ville souhaite également que le Conseil Départemental et le Conseil Régional Ile de France intègrent le Pacte financier.

Pourtant, des efforts énormes ont été consentis : désendettement de 25 % en 5 ans, rétablissement de l'équilibre, encore précaire, de la section de fonctionnement. Maîtrise de la masse salariale hors obligation réglementaire, hausse des cotisations ...). Aujourd'hui l'équilibre de l'investissement est rendu impossible par un accès à l'emprunt quasi inexistant depuis 4 ans.

Lors de la visite du Ministre de la Cohésion du territoire Monsieur Jacques Mezard, la Municipalité, a remis des propositions concrètes pour bâtir un pacte financier et urbain durable afin de réparer le caractère structurel des déséquilibres urbains et financiers de la ville reconnu par l'Etat lui-même à travers sa mission d'inspection et la Chambre Régionale des Comptes.

Une première étape a été franchie par l'adoption en première lecture d'un amendement parlementaire permettant la prise en compte des logements dans le périmètre de l'Orcod-IN comme logements sociaux dans le cadre des calculs de dotation. Cet amendement sur proposition de la ville de Grigny permettrait - à ce jour - un abondement de la DSU et du FSRIF de 1,5 millions d'euros et répondrait en partie à la "surcharge scolaire" de 2M€ reconnue par la mission interministérielle.

Cette avancée vient s'ajouter à une année 2017 féconde sur le plan financier. La feuille de Route a permis de flécher 1.2 millions d'Euros de Dotation Politique de la Ville sur des projets grignois. La ville a renégocié ses emprunts allégeant ainsi la charge de sa dette (300 000 euros/par an). La mensualisation de la Dotation de Solidarité Urbaine a permis de pallier en partie aux problèmes de trésorerie. La ville a trouvé un nouveau partenaire financier en l'Agence France Locale, apportant ainsi un nouvel emprunt à taux préférentiel. ET enfin une nouvelle subvention exceptionnelle de 400 000 euros a été attribuée à la Ville en 2018.

La Municipalité se félicite de cette perspective et demande la poursuite du redressement financier et urbain par :

1/ La concrétisation avant la fin 2017, d'un Pacte financier, suite au travail engagé entre les services de l'Etat la Ville et l'Agglomération, sous l'autorité de Madame la Préfète autour de deux axes:

1. Apurement du déficit d'investissement cumulé de 16 Millions d'euros par:
 - La mise en œuvre du plan de cession des actifs fonciers et immobiliers de la ville (décision Ministérielle) 8 Millions d'Euros.
 - Et par l'octroi d'un prêt bonifié à long terme 8 Millions d'Euros
2. Des mesures assurant tout à la fois la poursuite des avancées en cours (éducation, santé, sécurité) et le redressement durable des finances locales:
 - La ville demande la compensation fiscale intégrale de la Taxe d'Habitation ainsi que de la TFPB des logements pris dans le dispositif ORCOD-IN ou exonéré au titre du logement social
 - Le maintien de la DDU 2012, 2013, 2014 et son fléchage vers la section de fonctionnement (modalités DPV) au titre de l'autofinancement des investissements en l'absence d'emprunts (décision Ministérielle)

- L'intégration du Conseil Départemental de l'Essonne, et du Conseil Régional Ile de France dans la stratégie financière partagée avec l'Etat et l'Agglomération au titre des politiques de soutien à l'investissement.

2/ L'assurance d'un droit de suite urbain pour le redressement durable des quartiers prioritaires grignois :

- Le préfinancement d'un « Plan Ecole » sur les quartiers de Grigny 2 et de la Grande Borne, la mise en place d'un « Plan d'amélioration du cadre de vie » et plus largement la mise en action et le financement immédiat par l'ANRU.
- La pérennisation des moyens alloués à la Rénovation Urbaine, notamment la tenue de la promesse de réinjection du boni de cession de la vente du patrimoine OPIEVOY dans la Grande Borne. (Courriers à l'appui)
- Des financements pour les travaux d'urgence dans le périmètre Orcod-In (estimés à 38 Millions d'euros dans le Plan de Sauvegarde n°3) pour la copropriété et pour la ville dans le cadre de ses obligations au titre des pouvoirs de police du Maire (travaux d'office et substitution aux défallants) et des financements complémentaires pour les travaux de réhabilitation globale.
- La poursuite des engagements de l'Etat relatifs à la construction d'un équipement culturel multifonctionnel, en Centre-Ville.

La Ville de Grigny sollicite la tenue d'une table ronde réunissant l'ensemble des acteurs en capacité d'accompagner la stratégie financière de la ville

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,



(Handwritten signature of Philippe RIO)

Philippe RIO

Vote pour : 26

Abstentions : 3 (S. GAUBIER – S. GIBERT – C. M' PIANA).

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : 30 NOV. 2017

Transmis au contrôle de légalité le : 30 NOV. 2017

→ Ne participent pas au vote